

EVALUONS-NOUS SELON LE GUIDE QUALITE DE LA COMMISSION EUROPEENNE ?

Ruxandra CONSTANTINESCU-STEFĂNEL

En 1996, la Commission Européenne a lancé un projet qui touche notre activité de professeurs de langues étrangères, le Livre Blanc "Enseigner et Apprendre. Vers la société cognitive" [1]. Le quatrième objectif général de ce Livre Blanc, *compétence dans trois langues de la communauté*, propose *l'introduction de systèmes d'évaluation (y compris l'élaboration d'indicateurs de qualité) et de systèmes de garantie de la qualité couvrant les méthodes et les matériaux utilisés pour enseigner les langues de la communauté*. [1, p.3]

A partir de cet objectif, un groupe d'experts de la Commission Européenne est en train de mettre au point *un guide qualité pour l'évaluation et l'élaboration de programmes et de matériaux pédagogiques pour l'enseignement et l'apprentissage des langues*, dont le premier projet vient de nous parvenir.

Il est divisé en cinq parties. La section A présente les objectifs et les groupes cibles, tandis que la section B inclut les bases de l'approche de la qualité telle qu'elle est conçue par les auteurs et la structure du guide. La section C comprend un ensemble de principes généraux de la qualité. La présentation des trois étapes de la gestion de la qualité dans le processus d'enseignement/apprentissage fait l'objet de la section D. Dans le corps principal du guide, la section E, les principes généraux de la qualité sont appliqués à une analyse de ces trois étapes : la *Conception*, c'est-à-dire la spécification du contenu et des activités de l'apprentissage sur la base de l'analyse des besoins des apprenants, la *Mise en oeuvre* du programme d'enseignement/apprentissage conçu et l'*Evaluation des Résultats*.

Nous essayerons dans ce qui suit de voir dans quelle mesure la procédure d'évaluation que nous appliquons dans le cours de français de la Faculté de Relations Economiques Internationales de l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest correspond aux principes de ce guide.

Quand on évalue les résultats obtenus, on peut faire la différence entre l'apprentissage réussi de la langue ou des langues concernée(s) (Réussite),

l'accomplissement d'objectifs éducatifs plus larges (Valeur ajoutée éducative), l'efficacité des programmes et des matériaux pédagogiques eux-mêmes (Evaluation des moyens) et les réactions des participants au programme (Satisfaction). [1, p. 74]

L'évaluation du programme et des matériaux pédagogiques est réalisée, selon le Guide, en recueillant des informations en retour des apprenants, des enseignants et des experts indépendants.

Seuls les enseignants sont consultés chez nous et même eux de manière irrégulière lors du changement du programme ou de l'introduction de nouveaux matériaux pédagogiques. Nous considérons que ces consultations sont suffisantes car d'une part les changements de programme ont été assez fréquents, et d'autre part, une fois un programme établi pour quelques années et apprécié favorablement par les enseignants, de nouvelles consultations seraient superflues. Quant à la consultation des experts, l'université ne dispose ni des moyens, ni des réglementations internes nécessaires pour le faire.

Par contre, nous estimons que le recueil d'informations en retour auprès des apprenants serait souhaitable. Il a déjà été essayé par l'entremise des questionnaires remplis par les étudiants, mais sur un échantillon assez réduit et à propos d'une seule unité du cours – la négociation commerciale face-à-face. Les résultats en ont été intéressants et utiles, c'est pourquoi cette méthode devrait être généralisée.

La réussite dans l'apprentissage de la langue peut être évaluée en fonction des critères internes (la réalisation des objectifs fixés) et externes (amélioration observable de la compétence en langue), des gains de compétence dans la vie réelle et de la profondeur des acquis (acquis à long terme et transférabilité des acquis à des tâches qui n'ont pas été rencontrées de manière spécifique).

L'évaluation selon des critères internes fait partie intégrante de notre programme d'étude. Pour des raisons didactiques (vérification de l'acquis) et administratives (note semestrielle), elle est réalisée à la fin de chaque semestre. Elle suppose, comme dans le Guide, l'évaluation du *degré de réalisation ou de*

maîtrise des objectifs du cours. [1, p.75]

Notre cours s'étend sur huit semestres. Pour chaque semestre, il a été établi un objectif correspondant aux situations de communication dans lesquelles se trouveront les apprenants pendant leur future carrière et un contenu linguistique. S'agissant du français de spécialité, l'ordre dans lequel on étudie les situations de communication suit, en général, le programme d'étude des disciplines économiques enseignées, tout en tenant compte des manuels disponibles de sorte que les étudiants ne soient pas obligés à acheter plus d'un manuel et un ou deux cahiers pédagogiques par année universitaire. Le contenu linguistique suit une progression linguistique plus ou moins adaptée aux situations enseignées. De même, le programme essaie-t-il de développer les quatre compétences – l'expression et la compréhension orales et écrites – et de consolider l'autonomie des apprenants par la rédaction d'un projet semestriel fondé sur des lectures recommandées.

A part le projet écrit et oral ou uniquement écrit, l'évaluation comprend une épreuve écrite et une épreuve orale.

Les épreuves sont adaptées au contenu de l'unité qui vient d'être parcourue et aux activités prescrites. On teste l'acquis du contenu linguistique et le niveau des compétences requises pour faire face à la situation qui constitue l'objectif du moment. Ces tests correspondent aux exigences du Guide, à deux exceptions près. En effet, ils ne sont pas uniformisés, d'une part à cause des différences objectives entre les groupes d'étudiants et d'autre part à cause des différences d'opinions entre les enseignants. Il paraît toutefois qu'un consensus visant l'uniformisation vient d'être atteint et que des tests similaires seront mis en oeuvre cette année. L'autre lacune est représentée par le fait que, jusqu'à présent, la compréhension orale a été très peu évaluée au cours de ces épreuves. Il est espéré que cette lacune sera comblée lors de l'adoption des tests communs.

Le problème auquel nous sommes confrontés pour le moment n'est donc pas l'adéquation entre les épreuves et l'objectif du cours, mais la cohérence entre les situations de communication et le contenu linguistique de chaque unité.

L'évaluation par rapport aux critères externes suppose l'existence de tests de compétence reconnus en dehors de l'Académie d'Etudes Economiques. Or, notre département de langues n'a pas été investi de ces compétences, c'est pourquoi ces tests ne sont pas faits. L'évaluation des gains de compétence dans la vie réelle est réalisée uniquement par des projets. Il serait intéressant de vérifier dans quelle mesure la pratique

des situations incluses dans le programme aide les anciens étudiants dans leur profession, mais, pour des raisons objectives, ce genre de test ne peut pas être pratiqué de manière régulière et cohérente.

L'évaluation de la profondeur des acquis vise d'une part, la durée des acquis et, d'autre part, leur transférabilité à des tâches nouvelles.

La vérification de la durée des acquis est faite de manière implicite dans la mesure où le programme implique une progression. Celle de la transférabilité se fait en prescrivant des tests qui incluent de nouveaux scénarios dans lesquels les apprenants pratiquent les aptitudes et les tâches rencontrées et, surtout pour les épreuves orales, des situations ouvertes où ils doivent réagir de façon spontanée et interactive (entretien d'embauche, réunion de travail, négociation commerciale).

Les effets de la perte de capacité langagière [1, p. 81] ne sont pas évalués de manière systématique.

La valeur ajoutée éducative concerne des domaines de l'éducation autres que la maîtrise de la langue. Elle comprend, selon le Guide, une prise de conscience interculturelle accrue, une capacité d'apprendre à apprendre, des stratégies de communication plus efficaces, une confiance en soi et une estime de soi améliorés, une plus grande motivation.

Les aspects interculturels sont inclus dans les tests d'évaluation à la fin du premier semestre (situations para-professionnelles – civilisation contemporaine) et du sixième semestre (communication interculturelle). Les autres aspects ne sont pas évalués. Aussi la satisfaction des apprenants n'est-elle pas évaluée.

Le Guide recommande les questionnaires remplis par les apprenants comme le moyen le plus important pour évaluer les stratégies de communication et d'apprentissage, ainsi que la motivation et le degré de satisfaction. Or, à l'exception d'un questionnaire sur l'apprentissage de l'oral et d'un autre sur l'utilisation de la simulation dans l'enseignement de la négociation commerciale, réalisés par deux de nos enseignants, cette méthode n'a pas été appliquée chez nous.

Pour conclure cette comparaison entre notre procédure d'évaluation et les recommandations du Guide, nous considérons qu'il y a :

- des types d'évaluation que nous appliquons de manière adéquate comme l'évaluation du programme et des matériaux pédagogiques par les enseignants, l'évaluation de la réussite selon des critères internes, la transférabilité des acquis, l'évaluation des gains de compétence par des projets et les aspects interculturels;
- des types d'évaluation que, pour des raisons objectives, nous ne sommes pas à même

d'appliquer, à savoir l'évaluation du programme et des matériaux pédagogiques par des experts indépendants, l'évaluation de la réussite par des critères externes et les gains de compétence dans la vie réelle par des discussions avec les employeurs et avec nos anciens étudiants;

- des types d'évaluation qu'il nous faudra introduire dorénavant, comme l'étude suivie de la durée des acquis et l'évaluation du programme et des

matériaux pédagogiques par les apprenants, ainsi que l'évaluation de leurs stratégies de communication et d'apprentissage, de leur motivation et de leur satisfaction par des discussions et surtout par des questionnaires adéquats.

C'est sur l'élaboration et la mise en oeuvre de tels questionnaires que les responsables du programme de français de la Faculté de Relations Economiques Internationales comptent se concentrer à l'avenir.

REFERENCES

1. LASNIER, J.C., MORFELD, P., NORTH, B., SERRA BORNETO, C., SPATH, P. - *Guide Qualité pour l'évaluation et l'élaboration de programmes et de matériaux pédagogiques pour l'enseignement et l'apprentissage des langues* (projet), AGERCEL/ICC/PS SPROG/EUROCENTRES, 2000